

> MODALITÉS

- Offre réservée aux habitants de Béthune.
- Le Pass' Mobilité est nominatif et ne peut être utilisé par une autre personne.
- Une seule aide délivrée par foyer sur une durée de 3 ans.
- Si le Pass' Mobilité n'a pas été utilisé pendant la période de validité, aucun autre Pass' Mobilité ne pourra être demandé durant les 3 années suivantes.
- Valable uniquement sur les vélos classiques (y compris bicyclette, VTC, VTT, BMX, vélo de route), les vélos à assistance électrique et trottinettes électriques plafonnées à 25km/h et les équipements de sécurité (casque, antivol en U, gilet fluo, lumière). L'offre n'est pas valable sur les draisienues.
- Cumulable avec les éventuelles promotions des commerçants.
- Cumulable avec le Pass' Jeunes et le Pass'Mobil'Agglo.
- Validité du Pass, **du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.**



POUR INFORMATION :

• Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Le dossier de demande devra être complet : le formulaire de demande complété, la charte d'engagement signée, le questionnaire mobilité et la présentation des justificatifs demandés.

• Les aides seront distribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle votée par le Conseil Municipal, en fonction de la date de réception des dossiers complets de demande.

• Aucune rétroactivité n'est possible. L'achat du vélo classique, du vélo à assistance électrique, de la trottinette électrique ou de l'équipement de sécurité doit être effectué après la remise du Pass' Mobilité. Si le mode de déplacement et/ou l'équipement de sécurité a été acheté avant la délivrance du Pass' Mobilité, ce dernier ne sera pas accepté par le commerce partenaire.



BÉTHUNE
SMART CITY

PASS

mobilité

| 2024 |

GUIDE PRATIQUE

Chères béthunoises, chers béthunois,

La municipalité de Béthune renouvelle pour la sixième année consécutive son Pass'Mobilité dont l'objectif est d'encourager l'utilisation des modes de transport doux au sein de notre Ville.

Inspiré du concept des bons d'achat, le Pass'Mobilité offre un soutien financier aux résidents de Béthune en facilitant l'achat de vélos, de vélos électriques, de trottinettes électriques et d'équipements de sécurité. De plus, il est possible de cumuler ce pass avec le Pass'Mobil'Agglo proposé par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

En promouvant la mobilité, en installant des supports à vélos et des abris sécurisés dans les quartiers, notre équipe municipale œuvre en faveur d'un partage plus équitable de l'espace public entre les différents usagers. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le projet de développement de la ville « Béthune 2032, ville collaborative, durable et innovante », qui vise à relever les défis environnementaux et énergétiques de demain.

Olivier Gacquerre
Maire de Béthune



PASS mobilité

2024

> VÉLO CLASSIQUE, VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, TROTINETTE ÉLECTRIQUE : POURQUOI ADOPTER CES MODES DE DÉPLACEMENT ?

En utilisant ces modes de déplacement :

- J'améliore la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants atmosphériques.
- Je participe au désengorgement des axes routiers de la ville.
- Je participe à apaiser l'espace public.
- Je pratique une activité physique régulière bénéfique pour ma santé. En ville je me déplace souvent plus vite qu'en automobile sur les trajets courts (jusqu'à 5 km).



> LE PASS' MOBILITÉ, C'EST QUOI ?

Une aide fixe de 50 € pour un vélo classique (bicyclette, VTC, VTT, BMX, vélo de route)

OU de 200 € pour un vélo à assistance électrique (VAE)

OU de 50 € pour une trottinette électrique (TE)

OU de 25 € pour **un équipement de sécurité** (casque, antivol en U uniquement, gilet fluo, lumière).

> Cumulable avec les autres pass'

> COMMENT L'OBTENIR ?

1. Je me présente aux guichets uniques de l'Hôtel de Ville ou du Centre Administratif (rue de Schwerte) avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et ma carte nationale d'identité ou mon livret de famille.
2. Le Pass' Mobilité est réalisé sur place, une photo sera prise.
3. Je choisis le Pass' qui m'intéresse : vélo classique, vélo à assistance électrique, trottinette électrique ou équipement de sécurité. **Le Pass' équipement est le seul Pass' cumulable avec les autres.**
4. Je me rends dans l'un des commerces partenaires.
5. Au moment de l'achat, je présente mon Pass' Mobilité. La réduction est appliquée directement.
6. Le commerçant partenaire récupère mon Pass' Mobilité.

Le Pass' Mobilité est valable du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 auprès des commerces partenaires.

CUMULABLE AVEC LE
PASS'MOBIL'AGGLO

> QUELS SONT LES COMMERCE PARTENAIRES ?

 INTERSPORT	 Norauto	 DECATHLON	 TERRE DE VÉLO	 cyclable <small>Béthune-Verquin</small>
Intersport Béthune Rue de la Faïencerie, ZA La Rotonde 2	Norauto Centre commercial La Rotonde	Déathlon Fouquières-lès- Béthune	Terre de vélo Rue de la Faïencerie, ZA la Rotonde	Cyclable ZAC du Beau Pré Verquin